

BATTLE OF THE LOWLANDS



Samedi 18 et dimanche 19 juin 2016

REGLEMENT PARTICULIER – N° FIM Europe EMN 10/156

Article 1: DESCRIPTION

La "Koninklijke Auto Motor Vereeniging Mortsel" organise le 18 et 19 juin 2016 à Zolder, en collaboration avec la "Motorsportschool Zolder", la 6ème manche du championnat Belge de Vitesse.

Cette organisation se fait conformément au règlement de courses sur route 2016 du comité Sportif FMB, ses annexes respectives et ce règlement particulier.

Les pilotes, de par leur inscription, doivent se soumettre à ces règlements.

Article 2: CIRCUIT

La course se tient sur le circuit de Zolder ayant une longueur de 4000,48 m. Le circuit est pratiqué dans le sens des aiguilles d'une montre.

Toute tentative d'utiliser le circuit à contresens sera pénalisée avec l'exclusion immédiate du pilote et de la moto de l'évènement.

Le panneau d'affichage des résultats se trouve en dessous de l'escalier à damier qui mène au secrétariat de course (box1).

Les places attribuées aux teams dans les box ou dans le paddock ne peuvent être changées que par l'organisation.

Il est strictement interdit d'enfoncer des objets tels que piquets et clous etc. dans l'asphalte du paddock. En cas de non respect de cette règle, des sanctions sportives ou financières seront appliquées.

Article 3: CATEGORIES ET CLASSES

Cette épreuve compte pour le championnat Belge, Néerlandais et la BeNeCup Superbike, Supersport et Side-cars. Il y a aussi des courses de Supertwins et le championnat européen Supermono et BK Monobikes. La course de la « Battle off the Lowlands » compte cette année pour des points Bonus dans la BeNeCup.

Les 5 pilotes belges les mieux classés et les 5 pilotes néerlandais les mieux classés dans la BeNeCup au 01/07/2015 peuvent participer à la Battle of the Lowlands. Ils peuvent obtenir 5,4,3,2 et 1 point durant cette course (voir point 25 du règlement particulier).

Nombre de motos : Essais = 55 / Course = 41

Nombre de side-cars : Essais = 34 / Course = 25

Article 4: PARTICIPANTS ADMIS

Les épreuves sont accessibles aux titulaires d'une licence nationale ou internationale de vitesse délivrée par la FMB, conformément au règlement courses sur route 2016.

Les titulaires d'une licence étrangère doivent présenter une autorisation de départ de la part de

leur fédération.

Article 5: ASSURANCE

Conformément aux prescriptions légales, le comité d'organisation a souscrit un contrat d'assurance auprès d'une compagnie agréée, couvrant la responsabilité civile des pilotes lors d'un accident impliquant des tiers lors des courses et des essais prévus dans le programme officiel de cette manifestation.

Article 6: ACCES AU PADDOCK

Tout document d'accès doit être obtenu au Welcome Center. Aucun accès au paddock ne sera donné sans ces documents. Le Welcome Center se situe sur le parking P69, qui est le grand parking en dehors du paddock, près de l'autoroute.

Heures d'ouverture du Welcome Center :

- Vendredi 10/07 : de 19h00 à 22h00
- Samedi 11/07 : de 07h00 à 10h00
- Dimanche 12/07 : de 07h00 à 10h00

Attention !! Le Welcome Center ne gardera pas les laissez-passer pour vos invités parce que dans la pratique c'est ingérable. Vous devez vous occuper vous-même de vos invités.

Document d'accès CB :

Chaque pilote participant a droit aux documents suivants :

- 1 bracelet « Pilote ». Ce bracelet donne accès au paddock
- 2 bracelets « mécanicien » donnant accès au paddock et à la pitlane.
- 2 laissez-passer « paddock » pour camionnette/camion

Des laissez-passer supplémentaires sont disponibles au Welcome Center et au secrétariat de course au prix de 7€/pièce.

Dès l'arrivée au paddock, les pilotes doivent se rendre au secrétariat de course afin de prendre connaissance des dernières instructions, changements de timing éventuels etc.

Article 7: PADDOCK

Le paddock est accessible pour les teams à partir de vendredi 19h00. Sous aucun prétexte le paddock ne sera accessible avant cette heure.

Une équipe de l'organisation vous guidera à vos emplacements. Pour les places derrière les box, une priorité sera donnée aux véhicules de travail.

Un SILENCE MOTEUR ABSOLU est à respecter dans le paddock :

- **Vendredi après 18h00**
- **Samedi avant 9h00, entre 12h00 et 13h00 et après 18h00**
- **Dimanche avant 10h00 et après 18h30.**

Les pilotes ne respectant pas cette règle seront exclus de l'évènement

L'organisateur exige un silence absolu durant ces périodes. Ceci sera contrôlé par la sécurité et chaque infraction sera pénalisée d'une amende de 250€. Respectez le sommeil des autres pilotes.

Le circuit demande que le paddock soit évacué le dimanche vers 20h00.

Article 8: BOX – Attention, les clefs doivent être rentrées le dimanche avant 19h00

Les box sont à louer au prix de 150€ (anciens box) ou 250€ (nouveaux box) pour le weekend. Une caution de 50€ sera demandée pour la clef.

Les clefs sont disponibles au secrétariat de course à partir du vendredi 19h00 moyennant le paiement de la location.

La clef doit absolument être rentrée le dimanche avant 19h00.

Pensez à prendre un balai ! Nettoyez votre box après l'avoir utilisé. Les box doivent être rendus dans le même état que vous les avez reçus. Ceci sera contrôlé avant de vous rendre la caution de 50€.

Pendant les courses, les teams sont obligés de garder les portes coté paddock fermées, empêchant ainsi le public de se rendre dans la pitlane via les box. Ceci sera contrôlé par les commissaires.

Le locataire se chargera de toutes les tâches et responsabilités qui sont généralement à charge d'un locataire (surtout au niveau de la sécurité, ses biens et l'entretien des locaux mis à sa disposition). Hormis les mécaniciens, les seules personnes autorisées dans les box sont les pilotes et les personnes directement liées au team.

Article 9: CONTROLE ADMINISTRATIF ET BRIEFINGS

Contrôle administratif : Le secrétariat de course est accessible via l'escalier à damiers avant le box 1 le vendredi 10/07 de 19h00 à 22h00 et le samedi 11/07 de 07h00 à 08h30.

Briefing

Le briefing obligatoire a lieu le SAMEDI à 12H10 dans la salle de briefings située au 1^{er} étage du bâtiment des box. Elle est accessible via l'escalier mauve côté Paddock.

Article 10: CONTROLE TECHNIQUE (CT)

Heures :

Vendredi : de 20h00 à 21h30

Samedi : de 07h00 à 08h30

Le contrôle technique a lieu dans le box 1 - 2.

Tous les pilotes doivent y présenter leur moto et leur équipement.

Attention : Pour le CT, il est obligatoire de présenter les motos sans bas de carénage !!! Le liquide de refroidissement doit être remplacé par de l'eau sans additif.

Article 11: CHRONOMETRAGE – TRANSPONDEURS

Toutes les feuilles de chronométrage sont disponibles au secrétariat de course.

Si besoin, les transpondeurs peuvent être loués au prix de 30 €.

Le transpondeur de location vous sera remis uniquement contre votre licence et une caution de 400 €. Cette somme est à régler lors du contrôle administratif, après avoir fait contrôler la moto et l'équipement.

Les transpondeurs doivent être rentrés au plus tard une demi-heure après votre dernière course. En cas de dégât ou de perte d'un transpondeur, un dédommagement de 400 € sera réclamé.

Article 12: ESSAIS

Voir timing à l'annexe 1

Chaque classe a deux séances d'entraînement de 25 minutes et deux courses sur 10 tours.

Ces heures sont soumises à d'éventuels changements. Il est vivement conseillé à chaque participant d'être présent dès le début des essais.

Pendant les 2 premiers tours de la 1^{ère} qualification le drapeau jaune sera montré. Interdit de dépasser !

Article 13: ACCES AU CIRCUIT – ACCES A LA PITLANE

Seuls les membres des teams officiellement accrédités, porteurs de bracelets/laissez-passer

adéquat, peuvent se trouver dans la zone de travail devant leur stand, juste avant qu'ils commencent de travailler sur la moto. Ils doivent quitter cette zone dès que le travail est terminé. S'il n'y a pas d'intervention, les membres des écuries ne peuvent pas se trouver dans la pitlane.

Interdiction absolue de fumer dans : box, zone neutre et pitlane.

L'accès à la piste pour les pilotes n'ayant pas loué un box se fait toujours via le box 39.

Pour les courses, tous les pilotes sont obligés de se rendre dans le parc fermé qui se trouve au début de la piste d'accélération (=en bout de pitlane) avant de pouvoir entamer le tour de reconnaissance.

Article 14: DEPART

Procédure de départ:

Selon l'article 05.08 du Règlement courses sur route FMB 2016

Pour des raisons de respect du timing ou lors d'un nouveau départ, la direction de course peut décider de supprimer le tour de reconnaissance. Le départ du tour de chauffe sera alors donné depuis la pitlane. Une fois que les motos se trouvent sur la grille de départ, le départ pour la course sera donné. Les participants seront informés de cette procédure via une annonce au panneau d'affichage général.

**LA PROCEDURE DE DEPART COMMENCE A L’AFFICHAGE DU PANNEAU 30 SECONDES !
Personne ne sera donc admis sur la grille après le tour de reconnaissance !**

Article 15: ARRIVEE

Courses CB, ONK/BeNeCup : Le drapeau à damiers est agité à la ligne d'arrivée. Après franchissement de la ligne d'arrivée, les pilotes font un tour de décélération à une vitesse raisonnable. Ils doivent quitter la piste via l'entrée de la pitlane et suivre les instructions des commissaires de piste.

Article 16: MODIFICATIONS DU REGLEMENT PARTICULIER

Le commissaire de l'organisation se réserve le droit, en accord avec le directeur de course, d'apporter toute modification qu'il estime utile pour garantir le bon déroulement des épreuves ou des courses, et même d'en changer le programme. Les participants en seront informés via une publication mise à disposition au panneau d'affichage.

Chaque situation non reprise dans ce règlement sera gérée par le commissaire de l'organisation en délibération commune avec le directeur de course et conformément aux codes sportifs nationaux et internationaux.

Article 17: PLAINTES

Chaque plainte doit être introduite par écrit auprès du directeur de course, conformément aux règles stipulées dans le règlement vitesse saison 2016.

Article 18: PRIX

Aucun prix n'est prévu, pour aucune classe.

Article 19: PODIUMS

Course solo : Un trophée est prévu pour les trois premiers de chaque classe. Une cérémonie de remise des prix est organisée directement après chaque course.

Article 20: ENVIRONNEMENT – Attention : l'utilisation du tapis absorbant est obligatoire !

Les sanctions éventuelles seront infligées selon le règlement vitesse 2016, art 13.10

Article 21: Règlement interne du circuit de Zolder

Chaque participant est censé connaître et de respecter ce règlement.

Autres règles :

- **L'installation de facilités de catering dans les box pour les visiteurs VIP est strictement interdite**
- Il est interdit d'accéder à la piste avec des véhicules motorisés en dehors des essais et courses, sous peine d'une amende de € 1.000, infligée par l'organisateur. L'organisateur peut présenter l'infraction du participant et/ou des membres de son équipe auprès du jury.
- En cas d'exclusion/disqualification, aucun remboursement des droits d'inscription ne sera fait.
- La pitlane est interdite aux personnes non autorisées et aux enfants de moins de 16 ans (excepté les participants).
- Dans le cas où un participant ne se qualifie pas, ne se trouve pas dans le maximum des pilotes admis au départ ou est disqualifié de l'évènement, aucune restitution des droits d'inscription ne sera faite.
- Il y a SILENCE MOTEUR ABSOLUE dans le paddock :
Samedi avant 9h00, entre 12h00 et 13h00 et après 18h00
Dimanche avant 10h00 et après 18h30
Les pilotes qui ne respectent pas cette règle seront exclus de l'évènement !
- L'utilisation d'engins tels que scooters, pocketbikes ou minibikes dans le paddock par des personnes de moins de 16 ans est interdite. En cas d'infraction, les engins seront confisqués pour la durée du week-end.

Article 22: NUMEROS DE TELEPHONE – Email

Motorsportschool Zolder (Sonja Malfroy)
Sleutelstraat 1 b2
2550 Kontich
0032 473 75 66 11
sonja@persracing.com

Article 23: OFFICIELS

Directeur de course : Kurt VANBORM
Adj. Sportif : Robert Scheldeman, Stefan Alloing, Noël vandenBerghe, Dorine Van der Aa, Joseph Donckers (stagair) Heidi Renoy (stagaire)
CFCP : Jeanine Deboeck
Technique : Alain Devreeze, JeanFracois Thyrion, Daniel Defrenne, Hans Vanhumbeeck (stagair)
Chronométrage : Timeservice.nl – Harald Roelse

Article 24: Formulaire d'inscription

Les pilotes doivent s'inscrire avec le formulaire en annexe **avant le 01 juin 2016** Les inscriptions après cette date peuvent être refusées. (règlement Vitesse 2016 – Art 03.01.2,
Le droit d'inscription s'élève à 299 € par pilote.
Les pilotes qui s'inscrivent après le 01/06/2016 ou sur place paient 350€ au lieu de 299€.

En annexe le timing et le formulaire d'inscription.

BATTLE OF THE LOWLANDS



Samedi 18 et dimanche 19 juin 2016

Ik ondergetekende – Je soussigné (in te vullen in drukletters – à remplir en majuscules)

Naam Pilot– Nom Pilote :

Naam Passagier – Nom Passager :

Adres – Adresse :

E-Mail :@.....

Tel - GSM :

Vergunningsnummer Pilot – Numéro de licence Pilote:

VergunningsnummerPassagier– Numéro de licence Passager:

Transpondernummer – Numéro transpondeur :

Wenst deel te nemen aan de categorieën en betaald 299 € per piloot per klasse :

Désire participer aux catégories et paye 299 € par pilote par catégorie :

KLASSE/CLASSE :

STARTNUMMER/NUMERO DE DEPART :

The participant as per article 60.3 in an official event exonerates the FIM, the FMNR, the organizers and the officials, their employees and officers and agents, from any and all liability for any loss, damage or injury which he may incur in the course of an official event or the training therefore, subject always to article 110.3 of the FIM Sporting Code. Furthermore, the participant undertakes to indemnify and hold harmless the FIM, the FMNR, the organizers and officials, the employees, officers and agents, from and against any and all liability to third parties for any loss, damage or injury for which he is jointly and severally liable.

By subscribing the rider declares to know the stipulations, and to have a personal accident insurance.

DATE:

HANDTEKENING RIJDER / SIGNATURE DU COUREUR

Inschrijvingsformulieren moeten worden verstuurd naar / Entry-forms must be sent to / Le formulaire d'inscription doit être envoyé à :

Motorsportschool Zolder (Sonja Malfroy) – Sleutelstraat 1B2 – 2550 Kontich – 0032 473 75 66 11
Sonja.malfroy@actiefoto.eu

Payment:

ATTENTION AUX MODIFICATIONS !!!!!

Motorsportschool Zolder
Vlinderstraat 12
3550 Heusden-Zolder- België

Bank Van Breda Swift JVBABE22 IBAN BE 90 6451 1073 4932

Verplichte vermelding : NAAM van de rijder + klasse

Obligatory information: NAME of rider + Class

Info obligatoire : NOM du pilot + classe

